



Lundi 15 décembre 2014

Monsieur Yves Bolduc  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue de la Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

*OBJET : Redécoupage de la Commission scolaire des Patriotes*

---

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous partager notre inquiétude vis-à-vis la réussite de nos élèves avec des besoins particuliers, suite à votre proposition de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

Nous avons développé au cours des dernières années à l'école la Farandole, une expertise en adaptation scolaire pour les élèves ayant des **Troubles Relevant de la Psychopathologie (TRP)**. Si nous avons développé cette expertise, c'est en partie grâce au bassin de clientèle actuel.

Plusieurs de nos élèves proviennent des secteurs limites de la commission scolaire. Vous comprendrez que le fait d'en retirer deux secteurs importants diminue notre bassin d'élèves. De plus, une continuité de services spécialisés a été implantée au secondaire pour répondre aux besoins de nos élèves **TRP** dans les deux écoles concernées par le redécoupage, soit l'école secondaire du Mont-Bruno et l'école secondaire De Mortagne. Il s'agit des deux seuls points de service au secondaire pour les élèves **TRP**. La proposition de redécoupage fait disparaître ces deux écoles de notre commission scolaire.

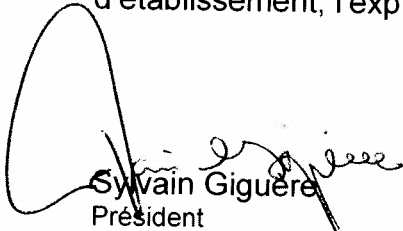
Nous croyons sincèrement qu'une diminution du territoire mettrait en péril les services offerts aux les élèves **TRP** tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire.

Nous vous demandons de revoir la proposition de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes afin d'en maintenir les limites actuelles.





Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, au nom des membres du conseil d'établissement, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Sylvain Giguère  
Président  
Conseil d'établissement

- c.c. M. Pierre Moreau, Ministre responsable de la région de la Montérégie  
M. Martin Coiteux, Président du Conseil du trésor  
Mme Nicole Ménard, Députée de Laporte et marraine de la circonscription de Montarville  
M. Stéphane Bergeron, Député de Verchères  
Mme Nicole Léger, Député de Pointe-aux-Trembles et porte-parole en matière d'éducation  
Mme Nathalie Roy, Député de Montarville  
M. Jean-François Roberge, Député de Chambly et porte-parole en matière d'éducation  
M. Simon Jolin-Barrette, Député de Borduas  
Mme Françoise David, Députée de Gouin  
Mme Hélène Roberge, présidente de la CSP  
M. Gilles Plante, maire de la ville de McMasterville





## **RÉSOLUTION**

#CÉ-14-15-24

**Séance du 9 décembre 2014**

Salon du personnel de l'école La Farandole

18 h 30

### **OBJET : Résolution contre le redécoupage du territoire de la CSP**

**CONSIDÉRANT** la préoccupation des membres du conseil d'établissement pour la réussite du plus grand nombre d'élèves possible;

**CONSIDÉRANT** que le ministre demande à la commission scolaire d'augmenter le taux de diplomation et de qualification de ses élèves;

**CONSIDÉRANT** que le ministre demande à la commission scolaire d'améliorer la réussite et la persévérance scolaire des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

**CONSIDÉRANT** que le redécoupage proposé par le ministre met en péril les services offerts aux élèves ayant un trouble relevant de la psychopathologie (TRP) à la CSP;

**CONSIDÉRANT** que le redécoupage proposé par le ministre diminue considérablement le bassin des classes d'adaptation scolaire de notre école ce qui aura un impact direct sur la possibilité d'offrir des services aux élèves TRP de niveau primaire à la CSP;

**CONSIDÉRANT** que beaucoup d'énergie et d'argent ont été investi pour implanter des services aux élèves TRP, de notre école, à l'école secondaire du Mont-Bruno et à l'école secondaire De Mortagne;

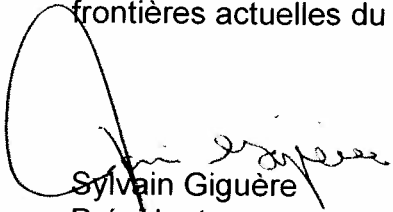
**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement estiment que l'application telle que proposée du redécoupage du territoire de la CSP met en péril la continuité de services offerts et la réussite des élèves TRP;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement souhaitent que le ministre de l'Éducation soit attentif aux besoins des élèves du secteur TRP;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Kim Laramée, secondé par M. Marc Fréchette.

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, de demander au ministre de l'Éducation de maintenir les frontières actuelles du territoire de la CSP.

Adopté à l'unanimité  
CÉ-14-15-24

  
Sylvain Giguère  
Président  
Conseil d'établissement

